



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/689
22 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 39 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Lettre datée du 20 novembre 1996, adressée par le Secrétaire
général au Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 50/88 B relative à la situation en Afghanistan, que l'Assemblée générale a adoptée le 19 décembre 1995, en particulier aux paragraphes 3 et 4 de ce texte.

Conformément à ces paragraphes, j'ai invité un groupe de 19 États de la région et autres États intéressés, ainsi que l'Organisation de la Conférence islamique à se réunir pour des consultations à New York pendant une journée, le 18 novembre 1996. L'objectif était double : premièrement, informer les participants des efforts que l'Organisation déploie actuellement en Afghanistan sur le plan politique et humanitaire et sur le plan du développement et, deuxièmement, examiner avec eux ce qu'ils pourraient faire de plus pour soutenir ces efforts, en particulier pour promouvoir un cessez-le-feu et la mise en train d'un processus politique pouvant déboucher sur un règlement négocié du conflit.

Les États Membres invités étaient les suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

Tous les participants ont apporté des contributions sur le fond au débat, à l'issue duquel un consensus assez large s'est dégagé. Le message qui était adressé aux parties afghanes était clair. Ces pays influents et bien informés se déclaraient à l'unanimité convaincus qu'il n'existait pas de solution militaire au conflit en Afghanistan. Ils voulaient un cessez-le-feu immédiat, qui devait selon la quasi-totalité d'entre eux inclure la démilitarisation de Kaboul. Ils voulaient aussi voir les parties afghanes conjuguer sincèrement leurs efforts pour trouver un règlement politique au conflit qui les oppose. Et pour aider les parties afghanes à y parvenir, ils se sont déclarés prêts à s'associer à des efforts coordonnés déployés sur le plan international.

Tous les participants ont dit qu'il ne fallait pas laisser persister l'état de choses actuel. La situation était intolérable par les souffrances qu'elle infligeait au peuple afghan et par les menaces qu'elle faisait peser sur la région et le monde dans son ensemble : risque de déstabilisation régionale, drogue, terrorisme et afflux d'armes illégaux.

Les participants ont également réaffirmé les principes énoncés dans la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, à savoir le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan; la nécessité pour les parties afghanes de parvenir par la négociation à un règlement politique qui respecte les droits de tous les groupes, y compris les droits de l'homme; la cessation de l'ingérence étrangère, en particulier par le biais de la fourniture d'armes; ils ont réaffirmé leur appui aux modalités du processus de paix énoncées au paragraphe 4 de la résolution 50/88 B.

Tous les participants ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle crucial à jouer par le concours qu'elle pouvait apporter aux parties afghanes pour les aider à définir et mettre en oeuvre un processus de paix, en consultation étroite avec l'Organisation de la Conférence islamique, dont les efforts devraient compléter ceux de l'ONU. Tous ont approuvé l'action de la Mission spéciale, notamment les efforts que déploie actuellement le chef de la Mission, M. Norbert Holl, pour qu'un cessez-le-feu s'instaure à Kaboul et dans les environs, et tous se sont engagés à continuer de soutenir ces efforts. J'ai trouvé particulièrement encourageant de les voir réagir positivement à la proposition que j'avais émise et qui préconisait l'établissement d'une coordination étroite entre leurs propres efforts de médiation et ceux de l'Organisation.

Faisant le point à la fin de la réunion, j'ai pu dire en conclusion que les délégations présentes avaient répondu de manière positive sur un certain nombre de questions clefs. Ces délégations avaient indiqué qu'elles useraient de leur influence auprès des diverses factions pour les persuader d'abandonner l'option militaire et de s'associer à la recherche en commun d'une paix négociée. Elles avaient réagi positivement à ma demande tendant à ce que les pays qui jouissent d'une influence en Afghanistan soient prêts, séparément ou collectivement, à aider l'ONU dans ses efforts lorsqu'elle le demanderait. La plupart d'entre elles ont indiqué qu'il serait utile que le groupe continue de se réunir de manière informelle de temps à autre et à des niveaux divers. Beaucoup estimaient également qu'il faudrait, le moment venu, convoquer une conférence internationale pour soutenir les négociations et en approuver les résultats. Un certain nombre de délégations ont offert d'accueillir dans leur pays une telle conférence et/ou, auparavant, la tenue de négociations directes entre les parties afghanes.

Les participants ont par ailleurs manifesté un vif intérêt pour une action collective visant à freiner ou à faire cesser l'afflux d'armes et de munitions en Afghanistan. Certains ont fait observer qu'il pourrait être utile dans ce contexte d'appliquer le régime de Wassenaar pour contrôler le point de départ des transferts d'armes classiques. D'autres étaient pour un embargo sur les armes en bonne et due forme dont déciderait le Conseil de sécurité.

Les participants étaient unanimes dans leur volonté de voir soulager les souffrances que le conflit afghan inflige à la population. Un certain nombre d'entre eux pensaient comme moi que la promesse d'un effort international d'envergure pour reconstruire l'Afghanistan une fois que la paix serait rétablie pouvait en soi constituer pour les chefs de factions un encouragement important de nature à les inciter à négocier un règlement de paix.

J'en conclus que cette première réunion d'un groupe de pays particulièrement bien placés pour soutenir les efforts que déploie le Secrétaire général afin de s'acquitter des mandats que lui ont confiés l'Assemblée et le Conseil de sécurité a été d'une grande utilité. Je me propose d'inviter de temps en temps le groupe à tenir d'autres réunions informelles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire part de ces informations aux membres de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
